

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024**

Le dix septembre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Plassay, sous la présidence de Monsieur Patrice BACHEREAU, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 05/09/2024.

Sont présents : M. Patrice BACHEREAU, M. Stéphane MAJEAU, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Josiane MENARD, M. Jean-François BRUN, Mme Marianne DELPORTE, Mme Nicole CHEMINADE, M. Alain CLAUDON, Mme Michaëlle DEGRANGE M. Yvon DENIEUL, Mme Amandine MAIRE, Mme Marine MONGET

Procurations : M. Bruno PAINSONNEAU a donné procuration à M Patrice BACHEREAU
Mme Pascaline VINET a donné procuration à Mme Marianne DELPORTE

Ouverture de la séance : M. Patrice BACHEREAU, Maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 05 pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

A la demande du Maire, et à l'unanimité, il est ajouté à l'ordre du jour :

- Virements de crédits

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 16/07/2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Seule candidate au poste de secrétaire de séance, Mme Marianne DELPORTE est élue à l'unanimité.

III - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum pour la Commune de Plassay.

Le 26/05/2020 le Conseil Municipal avait fixé le nombre d'adjoints à 4.

Le 16 juillet 2024, le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir M. Stéphane MAJEAU dans ses fonctions de 1^{er} adjoint, suite au retrait de sa délégation par arrêté le 06 juillet 2024.

Le Maire propose de fixer à nouveau le nombre d'adjoints à 4.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

IV - ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT

Sous la présidence de M. BACHEREAU Patrice, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du quatrième adjoint.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L 66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5
Nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5

Nom et prénom des candidats	Nombre des suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
MAJEAU Stéphane	9	neuf

V - POINT SUR MAISON RUE DU CALVAIRE

Le Maire, rappelle que lors de la séance ordinaire du 16 juillet 2024, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente la maison sise 4, rue du calvaire, pour un prix se situant entre 60 000 € et 70 000 €.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition à 65 000 € a été faite par M. et Mme PAPIN Cédric demeurant à La Renardière.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente de la maison conformément à cette proposition, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VI - SUBVENTION AFP ; 15 AOUT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 186 € à l'Association Festive de Plassay pour le remboursement de frais engagés pour la fête locale du 15 août 2024.

VII - VIREMENTS DE CRÉDITS

Suite à des travaux importants à effectuer dans le logement communal 2 rue de la Poste, et le versement de subvention complémentaire, il est proposé d'effectuer les virements de crédits suivants sur le budget en cours.

OBJET	A PREVOIR	
	A Augmenter	A diminuer
Art. 65748 Subvention AFP	186,00 €	
Art. 65888 autres		186,00 €
Art. 21318 opération 92 - 2 rue de la Poste	18 000,00 €	
Art. 21318 opération 154 - maison 4 rue du calvaire		10 000,00 €
Art. 21318 opération 60 - salle des fêtes		8 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les virements de crédits proposés

VIII- QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présente un devis réalisé pour l'évacuation des eaux pluviales d'un garage dédié au logement communal sis au 2 impasse de l'école. Celui-ci s'élève à 1 056.11€. Une enveloppe avait été inscrite au budget pour d'éventuels travaux concernant ce logement.

- Point d'avancement de la maison des associations :
Le permis de construire a été accordé.
L'architecte a envoyé les pièces nécessaires pour compléter les dossiers de demande de subvention.
L'avant-projet définitif indique un montant des travaux à 181 760 € HT, les honoraires d'architecte à 22 389.09 € HT. L'estimation des différentes prestations (assurance dommage ouvrage, étude géotechnique, étude hydraulique, bureau de contrôle, SPS) est chiffrée à 16 768.48 HT.
Soit un total de 220 917.57 HT

- Le Maire indique qu'il va contacter le référent sureté du département pour étudier l'implantation de caméras de vidéoprotection complémentaires.

- Date des manifestations à venir :
 - 24 novembre : repas des aînés
 - 15 décembre : Noël de la Commune

Clôture de la séance :

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées et aucun membre ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 45.

MAJEAU Stéphane

THOMAS Jean-Yves

MENARD Josiane

BRUN Jean-François

CHEMINADE Nicole

CLAUDON Alain

DEGRANGE Michaëlle

DENIEUL Yvon

MAIRE Amandine

MONGET Marine

La secrétaire de séance,
DELPORTE Marianne

le Maire
BACHEREAU Patrice